



**Direction générale de  
l'agriculture, de la viticulture  
et des affaires vétérinaires**

*Affaires vétérinaires*

Chemin des Boveresses 155  
Case postale 68  
CH – 1066 Epalinges

**MEDECIN-VETERINAIRE AUTORISE A  
PRATIQUER A TITRE INDEPENDANT DANS  
UN AUTRE CANTON**

**Annonce d'activité dans le canton de Vaud  
pendant 90 jours au plus par année civile**

en application de l'art. 35, al. 2, de la loi fédérale sur  
les professions médicales universitaires du 23 juin  
2006

**Vétérinaire impliqué**

Nom

Prénom

Adresse privée, rue et no

No postal et Canton

Localité

Date de naissance

Sexe

Nationalité

Permis de séjour

Tél. privé

Tél. prof.

Nom du Cabinet

Adresse du Cabinet

**Etablissements/exploitations où l'activité sera exercée**

Nom

Adresse

Nombre de jours d'activité prévus au cours de l'année civile

**Joindre au présent formulaire :**

- copie de l'autorisation de pratiquer dans le(s) autre(s) canton(s)
- attestation du(es) canton(s) certifiant que l'autorisation de pratiquer est toujours valable
- copie d'une pièce d'identité avec photo visible
- attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle obligatoire

Lieu et date :

Signature :

.....

**Demande à envoyer à la  
DGAV - Affaires vétérinaires- Exercice de la médecine vétérinaire  
Chemin des Boveresses 155 – 1066 Epalinges**